

Avis de recrutement

La Ville de Saint-Ghislain procédera prochainement au recrutement d'un Gardien de la paix (Convention Premier Emploi).

Objet de la mission

Sous l'autorité du responsable hiérarchique, le Gardien de la paix est chargé de missions de sécurité et de prévention dans le but d'accroître le sentiment de sécurité des citoyens et de prévenir les nuisances publiques et la criminalité.

Tâches générales¹

- La sensibilisation du public à la sécurité et à la prévention de la criminalité
- L'information des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité ainsi que l'information et le signalement aux services compétents des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie
- L'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et la sensibilisation de ceux-ci au respect du règlement général sur la police de la circulation routière et à l'utilisation correcte de la voie publique, ainsi que l'aide pour assurer la sécurité de la traversée d'enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou âgées
- La constatation d'infractions aux règlements et ordonnances communaux dans le cadre de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, ou la constatation d'infractions aux règlements communaux en matière de redevance
- L'exercice d'une surveillance de personnes en vue d'assurer la sécurité lors d'événements organisés par les autorités
- La présence dissuasive en vue de prévenir les conflits entre personnes, y compris l'intervention non violente en cas de constatation de conflit verbal entre personnes
- L'accompagnement d'enfants scolarisés qui se déplacent en groupe, à pied ou à vélo, de leur domicile à l'école et inversement

¹ Liste non-exhaustive

- La régulation de la circulation
- La prévention de vols dans les véhicules
- La lutte active dans le cadre de la propreté publique
- La participation à des campagnes de prévention
- L'organisation de patrouilles pédestres dans des quartiers ciblés
- Le maintien régulier de contacts avec les groupes d'adolescents et jeunes adultes dans le cadre de l'éducation civique

Votre profil

- Connaître théoriquement les missions réalisées par une police de proximité
- Connaître le principe de fonctionnement des amendes administratives et les priorités du règlement général de police
- Avoir le sens des responsabilités
- Disposer de qualités d'écoute et de communication
- Être capable de travailler en équipe
- Faire preuve de discrétion
- Avoir une bonne présentation et être bien éduqué
- Prendre des initiatives et être dynamique
- Capacité d'écoute, d'empathie et de communication
- Avoir une bonne condition physique (longues marches, position statique, ..)
- Gérer son temps de travail en fonction de faits imprévisibles (intempéries, incidents graves sur la voie publique, ...)
- Être flexible et disponible (prestations en soirées ou les week-ends demandées)
- Faire preuve de discernement dans les interventions
- Etre capable de rédiger un rapport de faits ou de constats
- Disposer d'une bonne connaissance de la langue française (écrite et parlée)
- Disposer des connaissances nécessaires sur les plans judiciaires, législation en matière de circulation et en matières administratives
- Assurer une mission d'information aux services de police
- Capacité à faire face à un comportement agressif de la part de tiers et à se maîtriser dans de telles situations
- Respect des devoirs et procédures

Conditions

- Etre titulaire d'un diplôme d'enseignement secondaire supérieur (CESS)
- Répondre aux conditions d'engagement dans le cadre d'une Convention de Premier Emploi (moins de 26 ans)
- Réussir les épreuves de sélection

Type de contrat

- Personnel contractuel CPE (Convention de Premier Emploi)
- Contrat de travail à durée déterminée d'un an pouvant déboucher sur un contrat à durée indéterminée
- Temps de travail : 37h30/semaine
- Echelle barémique D4
- Chèques-repas
- Assurance hospitalisation (en CDI)

Tout renseignement complémentaire pour cet emploi peut être obtenu auprès du service personnel/GRH (M. Volpe - 065/76 19 56)

Les candidatures écrites (CV + lettre de motivation), accompagnées d'une **copie de diplôme** et d'un **extrait de casier judiciaire**, doivent être adressées au Collège communal, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre, et doivent obligatoirement être transmises par **lettre recommandée** (date de la poste faisant foi) **pour le 16 décembre 2018 au plus tard.**

Le Directeur général,



B. ANSCIAUX

Le Bourgmestre,



D. OLIVIER